



Qui doit payer les frais de notaire pour le rachat de la soulte

Par **sylbout77**, le **19/07/2013 à 18:20**

Bonjour,

Mon ex et moi avons acheté une maison en 1995 pour 50/50. Nous nous sommes mariés en 1997. Aujourd'hui nous sommes divorcé le jugement à été prononcé en juin 2013 avec les effets du divorce remontant a mai 2011.

Mon ex est toujours resté dans la maison et a souhaité me racheter ma part sur la maison. Je dois passé chez le notaire le 22/08. La maison a été estimée a 210000€. Il me doit donc sur cette maison 105000€.

Le notaire vient de m'annoncer que je dois payer la moitié des frais, il me réclame 5000€ à donner pour le 22/08.

Ma question est : dois je payer la moitié des frais de notaire sachant que la maison a été acheté hors mariage ? 5000€ me semble être beaucoup ! comment a t-il calculé ça ? merci de votre réponse. Cordialement.